

FARA Actualités n° 8 novembre 2011

Le décret mettant un point final à la réforme de l'ASV de 2006 n'est toujours pas paru.

Le projet dont la FARA avait pris connaissance lors de son Congrès de Bordeaux du 4 octobre 2011 a encore subi des modifications, tant au niveau des cotisations : taux de la cotisation proportionnelle porté à 2,8 % en 2017, qu'à celui de la valeur future du point : indexation sur l'indice des prix à partir de 2020 supprimée du nouveau texte.

Lors d'une réunion CARMF/Syndicats qui s'est tenue à son initiative le 27 octobre et à laquelle le président de la FARA avait été invité, le Directeur a analysé les nouvelles simulations de la Tutelle et a présenté ses propres chiffres : ils divergent sur plusieurs paramètres, en particulier, sur les nombres respectifs de cotisants et d'allocataires.

La CARMF estime que l'équilibre financier du régime ne permettra pas, sur les bases présentées, l'indexation du point sur l'Indice des prix avant 2025, soit 5 ans après ce qui était prévu dans le 1er projet et 10 ans après ce qui l'était dans les propositions initiales CARMF/Syndicats.

Malgré tout, les Syndicats estiment qu'ils ne pouvaient obtenir davantage dans les conditions économiques actuelles et gardent l'espoir d'une amélioration lors du prochain point étape prévu en 2015, en particulier en ce qui concerne la fin du gel de la valeur des points.

La FARA a, bien entendu, répété qu'elle n'acceptait pas plus le gel de 10 ans que celui de 5 ans.

La CARMF devra se prononcer sur ce projet de décret lors de son prochain Conseil d'Administration du 19 novembre 2011. Il est à prévoir qu'elle le rejettera mais cet avis n'étant que consultatif, le Ministère pourra parfaitement publier son décret tel quel.

La FARA a décidé de remplacer la réunion de Bureau prévue pour le 15 décembre par une réunion du Conseil d'Administration pour décider de la suite à donner à la publication probable avant cette date du décret définitif.

D'ici là, notre Fédération qui n'a toujours pas reçu de réponse à ses 4 dernières lettres au Ministère, aura, peut-être, eu une réponse indirecte : en effet, une douzaine de réponses de députés aux courriers envoyés par les Associations régionales sont déjà parvenues à la FARA dont 4 font état d'une question écrite au Gouvernement.

Par ailleurs, le prochain CA de la CARMF votera son budget 2012 dans lequel nous espérons qu'il fixera une valeur du point du RC suivant, dès cette année, l'augmentation de l'indice des prix.

Claude POULAIN

6 novembre 2011